

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1358

présenté par

M. Vallaud, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac et Mme Untermaier

-----

**ARTICLE 29**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La commission a adopté un amendement du groupe UDI qui vise à prendre en compte le secteur d'activité dans l'instauration du bonus malus sur les contrats courts. Un tel ajout ne nous semble pas souhaitable en ce qu'il exclut potentiellement une partie importante des secteurs qui consomment aujourd'hui beaucoup de contrats courts comme les services. A force de rajouter des items permettant à certains secteurs de faire exception au futur bonus malus, il ne faudra pas s'étonner de voir que le système ne fonctionne pas.

C'est pourquoi nous proposons la suppression de l'alinéa 7.